

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel d'un montant de 10 000 € sur 60 mois. Vous remboursez 60 mensualités de 183,80 € hors assurance facultative. Le montant total dû est de 11 028 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,99 %. Taux débiteur fixe de 3,92 %. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 5,83 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,34 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 349,80 €.

CRÉSERFI



Madame Prénom Spécimen
27, rue de l'Exemple
01 234 Commune sur Rivière

Paris, le 29 août 2023

OPÉRATION COUP DE POING POUR LA RENTRÉE

Chère Madame,

Pour une rentrée réussie, appuyez-vous sur le groupe Crédit Social des Fonctionnaires ! En effet, CRÉSERFI, la société de financement du CSF, a pour mission d'aider les agents de la fonction publique à réaliser leurs projets en toute liberté.

La crise économique actuelle continue à impacter fortement les budgets. La rentrée étant souvent synonyme de nouvelles dépenses, nous souhaitons vous donner un coup de pouce. Aussi, profitez de notre opération Coup de poing de la rentrée, disponible du 1^{er} au 30 septembre 2023 :

Un prêt personnel au taux de **3,99% TAEG fixe*** pour un montant de 8 000 € à 15 000 € empruntés sur 60 mois.

Que vous ayez des travaux à réaliser dans votre habitation ou une voiture à acheter, ce prêt est pour vous. Vous avez d'autres projets plus personnels ? Vous pouvez également en profiter car, notez-le bien, nous ne vous demanderons **aucune justification** de l'utilisation des fonds prêtés.

Chère Madame XXXXXXXX,appelez au 01 53 34 44 00 (Appel non surtaxé) et obtenez une réponse de principe immédiate* par téléphone. Ou prenez rendez-vous avec un conseiller CRÉSERFI au 01 53 36 10 40 (Appel non surtaxé).

Bien cordialement.

Olivier Lacroix,
Responsable Prêt Personnel

*Réponse définitive après examen des documents justificatifs qui vous seront demandés.

POUR PRENDRE RDV EN AGENCE

01 53 36 10 40
(appel non surtaxé)

POUR APPELER UN CONSEILLER IMMÉDIATEMENT

01 53 34 44 00
(appel non surtaxé)



**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits



Rendre service avant tout

Mon compte sur
WWW.CSF.FR

C'EST POUR QUI ?

Toute personne qui visite le site www.csf.fr

C'EST SÉCURISÉ ?

Oui, pour assurer la sauvegarde de vos données

C'EST SUR QUELS SUPPORTS ?

Mon compte s'adapte à l'écran de votre smartphone, tablette ou ordinateur de bureau



**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

C'EST POUR QUOI FAIRE ?

- Mettre à jour vos informations personnelles
 - Retrouver le détail de votre rendez-vous (jour, heure, adresse, conseiller rencontré, justificatifs à apporter)
 - Visualiser vos contrats si vous détenez un crédit, une assurance ou une cotisation CSF
- Et même :
- Déposer des pièces (RIB, justificatif de domicile, bulletins de salaire...) et retirer des pièces (tableau d'amortissement, attestations d'assurance, avenants...)
 - Faire des demandes (transfert de garanties, relevés de situation, remboursement anticipé...)

CRÉSERFI, société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 – Intermédiaire d'assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro : 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris), vous propose le Prêt personnel Spécial rentrée.

*Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent/cotisant de l'association CSF. Dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35 €) et de la cotisation (35 €) soit 70 € pour un seul emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 3,99% à 4,36% (frais d'accession inclus), taux débiteur fixe de 3,92% pour 8 000 € à 15 000 € sur 60 mois.

Offre réservée aux adhérents-cotisants du CSF, sous réserve d'acceptation de votre dossier par CRÉSERFI après étude de votre situation financière. L'emprunteur dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Offre valable en France métropolitaine et Corse.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances, distribué par CRESERFI et gérée par CSF Assurances (SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS n° 07008834 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée et une cotisation annuelle.

Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site www.csf.fr.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, à la limitation, à la portabilité, ainsi que de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site www.csf.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale via les liens de désinscription présents dans nos courriels ou en vous adressant au Groupe CSF - DPO - 9 rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 9.



CRÉSERFI, société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 – Intermédiaire d'assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro : 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière, 75009 Paris), vous propose le Prêt personnel Spécial rentrée.

*Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent/cotisant de l'association CSF. Dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35 €) et de la cotisation (35 €) soit 70 € pour un seul emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 3,99% à 4,36% (frais d'accession inclus), taux débiteur fixe de 3,92% pour 8 000 € à 15 000 € sur 60 mois.

Offre réservée aux adhérents-cotisants du CSF, sous réserve d'acceptation de votre dossier par CRÉSERFI après étude de votre situation financière. L'emprunteur dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Offre valable en France métropolitaine et Corse.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances, distribué par CRESERFI et géré par CSF Assurances (SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS n° 07008834 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée et une cotisation annuelle.

Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site www.csf.fr.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, à la limitation, à la portabilité, ainsi que de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site www.csf.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale via les liens de désinscription présents dans nos courriels ou en vous adressant au Groupe CSF - DPO - 9 rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 9.

IMPRIM' VERT™

2023

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple* pour un prêt personnel d'un montant de 10 000 € sur 60 mois. Vous remburrez 60 mensualités de 183,80 € hors assurance facultative. Le montant total dû est de 11 028 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,99 %. Taux débiteur fixe de 3,92 %. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 5,83 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,34 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 349,80 €.

CRÉSERFI



OPÉRATION COUP DE POING

POUR VOS PROJETS
JUSQU'À 15 000 EUROS



CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

Voir conditions à l'intérieur

POUR PRENDRE RDV EN AGENCE
01 53 36 10 40
(appel non surtaxé)

OU
POUR APPELER UN CONSEILLER IMMÉDIATEMENT
01 53 34 44 00
(appel non surtaxé)

**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

CRÉSERFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

DES TRAVAUX URGENTS ?
UNE NOUVELLE VOITURE ?
UN BESOIN PERSONNEL IMMÉDIAT ?

N'ATTENDEZ PLUS POUR
RÉALISER VOS PROJETS !

PROFITEZ DE L'OPÉRATION
COUP DE POING DU GROUPE CSF !



Dans ce contexte inflationniste, le Groupe CSF est toujours aux côtés des agents de la fonction publique et les accompagne dans la réalisation de leurs projets.

CRÉSERFI, la société de financement du CSF, vous propose ainsi de profiter du prêt personnel coup de poing Spécial rentrée au taux exceptionnel de

3,99% TAEG fixe
pour 8 000 € à 15 000 €
empruntés sur 60 mois.

Offre valable du
1^{er} au 30 septembre 2023 !



Important

Aucune demande de justification de l'emploi des fonds. Vous les utilisez comme vous le souhaitez !

COMMENT EN PROFITER ?



1 / Appelez un Conseiller CRÉSERFI qui traitera **immédiatement** votre demande et vous transmettra votre dossier à nous renvoyer signé avec les pièces justificatives nécessaires.

2 / Prenez un rendez-vous auprès d'un Conseiller CRÉSERFI dans l'une de nos agences.

3 / Après l'étude de votre dossier complet, et en cas d'accord de CRÉSERFI, **les fonds seront débloqués.**



POUR PRENDRE RDV EN AGENCE
01 53 36 10 40
(appel non surtaxé)

OU POUR APPELER UN CONSEILLER IMMÉDIATEMENT
01 53 34 44 00
(appel non surtaxé)